

- 6.1.8. Adoption des mises à jour des politiques et règlements
 - 6.1.8.1. Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel
 - 6.1.8.2. Politique d'utilisation du système informatique, de l'internet et du courriel
 - 6.1.8.3. Politique de gestion des plaintes
 - 6.1.8.4. Politique alcool et drogues en milieu de travail
 - 6.1.8.5. Politique sur la prévention de la violence familiale et conjugale
 - 6.1.8.6. Règlement numéro 57 : code d'éthique et de déontologie des employés du Complexe environnemental de la Rouge
- 7. **RESSOURCES HUMAINES**
- 8. **OPÉRATION**
 - 8.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération
 - 8.2. Disposition des encombrants de Mont-Tremblant
 - 8.3. Projet-pilote - envoi de conteneur de matériaux mixtes de Sainte-Agathe-des-Monts
 - 8.4. Demande au MELCCFP : REP divers RDD et matelas-sommier
- 9. **ENVIRONNEMENT**
- 10. **COMMUNICATION**
- 11. **INFORMATION**
- 12. **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 13. **VARIA**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.4250
24.07.17

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les points suivants :
6.1.3.1 Durée du refinancement du règlement # 44 - Tamiseur
7.1 Entente de fin d'emploi
9.1 Dépôt du compte-rendu du comité vigilance.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024

Sur une proposition de M. Johnny Salera, il est résolu :

R.4251
24.07.17

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2. Ratification du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2024

Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :

R.4252
24.07.17

De ratifier le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

- **MELCCFP**
 - Reddition finale pour le programme PTMOBC, phase 2 (Subvention total 632 522 \$)
 - Renouvellement du projet Réduction d'émissions de GES au LET de Marchand
- **Soutien au ICI**
 - Municipalité de L'Ascension
 - Municipalité de La Macaza
- **Adoption de l'addenda no 3 – Prolongation de la durée de l'entente intermunicipale**
 - Municipalité de La Macaza
 - Municipalité de Nominigüe
 - MRC des Laurentides
 - Municipalité de L'Ascension
 - Municipalité de Lac Sagüay
- **École Polyvalente Saint-Joseph** (remerciement - Stage en milieu de travail)

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2022-2029

5.1.1. Bulletin sur les pénalités

Dépôt du bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités des sommes qui auraient été chargées si le système de pénalités était en vigueur. Cet outil permet de connaître les lacunes sur la qualité des matières et continuer la sensibilisation sur les bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Dépôts des états financiers au 30 juin 2024

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 juin 2024.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de Mme Francine Létourneau, il est résolu :

R.4253
24.07.17

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 10 mai au 30 juin 2024:

- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 926 001,43 \$;
- Les salaires pour les périodes P. 20 à P.28 du 6 mai au 1er juillet 2024 totalisant la somme de 147 332,69\$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 073 334,12\$

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale du Complexe environnemental de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Marlene Perrier, directrice générale

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Refinancement du règlement # 44 – Tamiseur

Considérant que le refinancement du règlement # 44 - achat du Tamiseur arrive à échéance le 25 septembre 2024, pour un montant de 106 600 \$.

Sur une proposition de M. Gaétan Castilloux, il est résolu :

**R.4254
24.07.17**

De refinancer un montant de 100 000 \$ et de prendre le montant de 6 600\$ dans le surplus réservé - Site de compostage pour la portion comptant.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3.1. Durée du refinancement du règlement # 44 - Tamiseur

Considérant que le refinancement du règlement # 44 - achat du Tamiseur arrive à échéance le 25 septembre 2024, pour un montant de 106 600 \$.

Considérant que le règlement d'emprunt #44 a une durée de 15 ans pour se terminer le 25 septembre 2034.

Sur une proposition de M. Johnny Salera, il est résolu :

**R.4255
24.07.17**

De refinancer un montant de 100 000 \$ et que la durée soit une période de 5 ans pour le terminer le 25 septembre 2029 au lieu du 25 septembre 2034.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Distribution des redevances - crédits compensatoires 2023 - Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

**R.4256
24.07.17**

Que les royautés – Crédits biogaz pour l'année 2023 - LES, au montant de 22 834,23 \$, soient versées aux municipalités utilisatrices du lieu d'enfouissement sanitaire (LES), tel que défini dans le tableau ci-joint :

MUNICIPALITÉS	REMB. / MUN.
Arundel	238,69 \$
Brébeuf	312,09 \$
Huberdeau	307,74 \$
Labelle	2 564,88 \$
La Conception	1 504,42 \$
Lac Supérieur	862,88 \$
La Minerve	656,92 \$
Sainte-Agathe-des-Monts	2 634,48 \$
Mont-Blanc	1 211,41 \$
Sainte-Lucie-des-Laurentides	214,88 \$
Mont-Tremblant	2 623,44 \$
Val-David	1 457,76 \$
Val-des-Lacs	507,83 \$
TOTAL MRC LAUR.	15 097,44 \$
L'Ascension	183,34 \$
La Macaza	1 366,85 \$
Nominique	2 637,42 \$
Lac Saguay	194,00 \$
Rivière-Rouge	3 355,18 \$
TOTAL MRCAL	7 736,79 \$
TOTAL CRÉDIT BIOGAZ	22 834,23 \$

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

Aucun suivi.

6.1.6. Demande d'aller en appel d'offres

Aucun suivi.

6.1.7. Adoption du programme de prévention en santé et sécurité

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

**R.4257
24.07.17**

D'adopter la mise à jour suivante : le Programme de prévention en santé et sécurité.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.8. Adoption des mises à jour des politiques et règlements

- 6.1.8.1. Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel
- 6.1.8.2. Politique d'utilisation du système informatique, de l'internet et du courriel
- 6.1.8.3. Politique de gestion des plaintes
- 6.1.8.4. Politique alcool et drogues en milieu de travail
- 6.1.8.5. Politique sur la prévention de la violence familiale et conjugale
- 6.1.8.6. Règlement numéro 57 : code d'éthique et de déontologie des employés du Complexe environnemental de la Rouge

Sur une proposition de M. Gaëtan Castilloux, il est résolu :

**R.4258
24.07.17**

D'adopter les mises à jour suivantes : la Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel, la Politique d'utilisation du système informatique, de l'internet et du courriel, la Politique de gestion des plaintes, la Politique alcool et drogues en milieu de travail, la Politique sur la prévention de la violence familiale et conjugale, ainsi que le Règlement numéro 57 - Code d'éthique et de déontologie des employés du Complexe environnemental de la Rouge.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. Entente de fin d'emploi

Sur une proposition de M. Gaëtan Castilloux, il est résolu :

**R.4259
24.07.17**

D'accepter le départ de la directrice générale adjointe et de mettre fin à son emploi suite aux dispositions présentées.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. OPÉRATION

8.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 30 juin 2024, ainsi que le comparatif au 30 juin 2023.

8.2. Disposition des encombrants de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le rôle du Complexe est de proposer des alternatives à l'enfouissement, et ce, par l'entremise de diverses mesures incitatives.

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de l'entente intermunicipale, peut, si elle le juge à propos, autoriser toute municipalité membre à éliminer, en tout ou en partie ou certaines catégories de matières résiduelles, à un endroit autre que le lieu d'enfouissement technique qu'elle opère.

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

R.4260
24.07.17

D'autoriser la Ville de Mont-Tremblant à transporter les matières issues de la collecte des encombrants au Centre de tri d'Argenteuil afin de valoriser le plus de matières collectées.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3. Projet-pilote - envoi de conteneur de matériaux mixtes de Sainte-Agathe-des-Monts

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

R.4261
24.07.17

De transporter, à titre de projet-pilote, les conteneurs de matériaux mixtes de l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts au Centre de tri d'Argenteuil et de voir le taux de valorisation des matières.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4. Demande au MELCCFP : REP divers RDD et matelas-sommier

Considérant que le monde municipal a compétence en matière de gestion des matières résiduelles;

Considérant que vingt-cinq (25) municipalités sont membres du Complexe environnemental de la Rouge pour une population permanente de plus 62 000 personnes;

Considérant que le territoire desservi par le Complexe accueille beaucoup de villégiateurs et de touristes;

Considérant que les citoyens, villégiateurs et touristes de nos municipalités valorisent de plus en plus;

Considérant que le service de récupération offert par le monde municipal répond à un réel besoin et permet de détourner de l'enfouissement des quantités importantes de produits non encore visés par une REP;

Considérant que plusieurs matières, telles que divers RDD, matelas et sommier, ne sont pas considérées dans le programme de valorisation : REP (Responsabilité Élargie des Producteurs);

R.4262
24.07.17

Considérant que le Complexe assure la gestion de ces matières dans l'attente de l'application d'un règlement et que des dépenses onéreuses sont encourues à cet effet.

Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :

Que le Complexe réitère ses demandes du 19 novembre 2014, du 17 mai 2017 et du 17 mars 2021 d'incorporer dans le règlement sur la récupération et la valorisation des produits non encore visés aux entreprises, jusqu'à la disposition finale en priorisant à très court terme les divers RDD, ainsi que les matelas-sommier.

D'exprimer le désir du Complexe environnemental de la Rouge de poursuivre une saine gestion des matières résiduelles sur son territoire en continuant à assurer le service de récupération de ces matières auprès des citoyens et qu'il y a urgence d'agir.

De transmettre la présente résolution à M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et responsable de la Région des Laurentides, à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, à Mme Emmanuelle Géhin, présidente-directrice générale de Recyc-Québec, à M. Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à M. Martin Damphousse, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) M. Nicolas Chaput, président de l'Association des Organismes Municipaux de Gestion des Matières Résiduelles, M. Scott Pearce, président de la table des préfets de la région des Laurentides et préfet de la MRC d'Argenteuil, ainsi qu'aux MRC de notre territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. ENVIRONNEMENT

9.1. Dépôt du comité vigilance

Dépôt du compte-rendu du comité vigilance du 11 juillet 2024.

10. COMMUNICATION

11. INFORMATION

12. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Visite de représentants de plusieurs municipalités et villes (Brébeuf, Montcalm, Sainte-Agathe-des-Monts), ainsi que des représentants de Tricentris et Synergie Économique des Laurentides.
- Visite et formation des employés de l'Action Bénévole et de la municipalité de L'Ascension
-

13. VARIA

Prochaine séance : le 11 septembre 2024, à 14 h.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4263
24.07.17

L'ordre du jour étant épuisé M. Benoit Thibeault propose la levée de la séance à 14 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué

Président

Marlène Perrier

Directrice générale et secrétaire-trésorière
